

Des engagements forts et essentiels pour garantir l'accès aux services et la dignité des personnes en situation d'itinérance

Plateforme de revendications du RAPSIM dans le cadre de la campagne électorale provinciale 2026

Les besoins en itinérance sont plus criants que jamais, et les personnes vivant à Tiohtiá:ke/Montréal font face à des obstacles majeurs pour accéder aux services essentiels, au logement, aux soins et à un revenu décent.

Pour le RAPSIM, garantir l'accès aux ressources signifie offrir des réponses humaines, adaptées, flexibles et dignes, soutenues par un financement stable et récurrent. Cela nécessite une réelle volonté gouvernementale d'agir sur les causes de l'itinérance à travers des mesures fondées sur les droits, la prévention et la justice sociale.

Nous demandons aux partis politiques d'intégrer l'itinérance dans leurs plateformes électorales et de s'engager à mettre en place des mesures concrètes pour assurer un accès réel aux services et le respect des droits des personnes en situation d'itinérance.

Le RAPSIM présente dans cette plateforme de revendications des mesures structurantes visant à agir sur les causes de la crise de l'itinérance, ainsi que des actions urgentes nécessaires pour améliorer rapidement les conditions de vie des personnes sur le terrain.

Un gouvernement qui priorise la crise de l'itinérance

La crise de l'itinérance ne peut plus être gérée à travers des réponses fragmentées, temporaires ou cloisonnées entre différents ministères. L'itinérance est un enjeu transversal qui touche le logement, la santé, le revenu, la sécurité publique et les droits humains. Le gouvernement du Québec doit assumer un leadership clair, imputable et coordonné afin de déployer des réponses structurantes, intégrées et durables.

Nous demandons que les partis politiques s'engagent à :

1. Confier un leadership politique clair et imputable à la lutte à l'itinérance

Nommer un ministre responsable de la lutte à l'itinérance avec un réel pouvoir de coordination entre les ministères concernés.

2. Favoriser l'exercice de la citoyenneté et l'accès au processus démocratiques des personnes premières concernées

Assurer un processus de consultation formel et continu des personnes premières concernées dans les espaces décisionnels, stratégiques et de suivi des politiques publiques touchant l'itinérance, la santé mentale, la dépendance, le logement et la sécurité publique.

Appuyer le projet pilote du DGEQ permettant l'exercice du droit de vote dans les organismes œuvrant en itinérance.

3. Instaurer une reddition de compte publique et transparente

Publier annuellement une reddition de compte publique détaillant les investissements, les actions réalisées par le gouvernement et ses différents ministères ainsi que les résultats obtenus dans chaque région.

4. Reconnaître et agir face à l'urgence climatique liée à l'itinérance

Créer un financement gouvernemental permanent, dédié et prévisible pour les mesures d'urgence climatique en itinérance (urgence hivernale, chaleurs extrêmes, catastrophes), sous la responsabilité du Ministère de la Sécurité publique, et financé de manière distincte et non à même les budgets communautaires existants.

Droit au logement

Assurer le droit au logement, c'est garantir à chaque personne l'accès à un logement salubre, sécuritaire, stable et réellement abordable, accompagné des services de soutien nécessaires au maintien en logement. Le gouvernement du Québec doit cesser de s'appuyer sur le marché privé pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables et investir massivement dans des solutions publiques, sociales et communautaires adaptées aux réalités des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être.

Nous demandons que les partis politiques s'engagent à :

1. Mettre en place un plan d'urgence pour le logement social à Montréal

Débloquer et financer immédiatement les projets de logements sociaux et communautaires déjà annoncés à Montréal, avec une cible minimale de 5 000 nouveaux logements sociaux et communautaires hors marché par année.

2. Financer adéquatement le soutien communautaire en logement

Reconnaître le soutien communautaire comme essentiel au maintien en logement et assurer son financement récurrent et suffisant dans l'ensemble des projets de logement social et communautaire.

3. Développer des logements adaptés à la diversité des réalités vécues

Soutenir des projets de différentes tailles et modèles afin de répondre aux besoins variés des personnes en situation d'itinérance, notamment les jeunes, les femmes, les personnes autochtones et les personnes vivant avec des enjeux concomitants.

Droit à un revenu décent

L'accès à un revenu décent est une condition essentielle pour prévenir et réduire l'itinérance. Pourtant, de nombreuses personnes se heurtent à des barrières administratives, à des services déshumanisés et à des prestations insuffisantes qui les maintiennent dans la pauvreté et l'exclusion. Les programmes de soutien du revenu doivent être accessibles, adaptés aux réalités des personnes et permettre de vivre dans la dignité.

Nous demandons que les partis politiques s'engagent à :

1. Assurer un accès humain et non discriminatoire aux services publics

Maintenir des services en personne dans tous les bureaux de Services Québec et garantir un accompagnement accessible, humain et adapté aux réalités des personnes en situation de précarité ou d'itinérance.

2. Réduire les barrières administratives à l'accès au revenu

Simplifier les démarches administratives et réduire les obstacles liés au virage numérique qui excluent de nombreuses personnes de leurs droits et prestations.

3. Augmenter et élargir les programmes de soutien du revenu

Élargir l'accès au Revenu de base, indexer adéquatement les prestations et assurer des revenus permettant réellement de couvrir les besoins essentiels.

4. Garantir l'accès automatique aux aides et prestations disponibles

Verser automatiquement les prestations et aides gouvernementales aux personnes admissibles, sans exiger de démarches complexes ou la production obligatoire d'une déclaration de revenus.

Droit à la santé

Le droit à la santé repose sur un accès réel à des soins et services humains, continus, adaptés et volontaires. Trop de personnes en situation d'itinérance se heurtent à des barrières administratives, à la stigmatisation, à des ruptures de services ou à des approches inadaptées à leurs réalités. Le gouvernement du Québec doit soutenir des réponses de proximité intégrées, alliant l'expertise du réseau de la santé et celle du milieu communautaire, afin de rejoindre les personnes les plus désaffiliées et exclues des trajectoires traditionnelles de soins.

Nous demandons que les partis politiques s'engagent à :

1. Déployer rapidement des services de proximité en itinérance, santé mentale et dépendance

Financer rapidement des équipes mixtes de proximité entre le réseau de la santé et les organismes communautaires, afin d'offrir des soins accessibles, bas seuil et adaptés aux personnes en situation d'itinérance les plus désaffiliées.

2. Favoriser des approches de santé publique et de réduction des méfaits

Appuyer la décriminalisation des drogues, financer pleinement la Stratégie nationale des surdoses et privilégier des approches de santé publique plutôt que des réponses répressives et coercitives.

3. Bonifier les services accessibles aux personnes les plus marginalisées

Développer des services flexibles, bas seuil et non conditionnels, incluant l'hébergement communautaire 24/7, les services psychosociaux, les traitements de substitution et les lieux sécuritaires de consommation et de répit.

4. Réduire les barrières d'accès aux soins et services

Maintenir des services accessibles en personne, lutter contre la discrimination dans le réseau de la santé et adapter les pratiques institutionnelles aux réalités des personnes en situation d'itinérance, de dépendance et de détresse psychologique.

Soutien à l'action communautaire autonome

Les organismes communautaires sont des acteurs essentiels de la lutte à l'itinérance. Par leur présence constante sur le terrain, leurs liens de confiance avec les personnes et leur capacité à rejoindre les populations les plus désaffiliées, ils jouent un rôle central dans l'accompagnement, la prévention, la réduction des méfaits et la défense des

droits. Toutefois, malgré leur expertise reconnue, les organismes demeurent sous-financés et trop souvent contraints de pallier les manques du filet social. Le soutien à l'action communautaire autonome doit être renforcé afin de permettre des réponses stables, humaines et adaptées aux réalités vécues.

Nous demandons que les partis politiques s'engagent à :

1. Rehausser et stabiliser le financement des organismes communautaires en santé et services sociaux via le programme PSOC

Injecter rapidement les sommes récurrentes supplémentaires nécessaires au financement à la mission des organismes communautaires afin d'assurer des financements stables, prévisibles et coordonnés, permettant d'éviter les ruptures de services et l'instabilité des équipes face à l'explosion des besoins sur le terrain.

2. Reconnaître et soutenir les interventions transversales développées par les organismes

Adapter les critères de financement afin de soutenir les réponses hybrides et intersectorielles en itinérance, santé mentale, dépendance et réduction des méfaits, sans mettre les organismes en concurrence pour des enveloppes insuffisantes.

3. Respecter l'autonomie des organismes communautaires

Reconnaître l'expertise autonome du milieu communautaire et assurer que les mécanismes de financement, de reddition de compte et de partenariat respectent les missions, les approches et les pratiques développées par les organismes en réponse aux besoins des communautés.

L'itinérance ne peut être réduite à une simple gestion de crise. Répondre durablement à cette réalité exige des investissements structurants, une réelle volonté politique et une reconnaissance du rôle essentiel joué par les organismes communautaires. Le RAPSIM appelle les partis politiques à s'engager concrètement afin de construire un véritable filet social fondé sur les droits, la dignité et la justice sociale.